

DIVISION DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

DEEP/10-488-254 du 22/03/10

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DES ECHELLES DE REMUNERATION DE PROFESSEUR CERTIFIE, PROFESSEUR DE LYCEE PROFESSIONNEL ET PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE - ANNEE SCOLAIRE 2010/2011

Références : Décret n° 2008-1428 du 19-12-2008 - Articles R914-14, R914-60 à R914-64 du code de l'Education

Destinataires : Mesdames et Messieurs les Chefs des Etablissements d'Enseignement Privé du second degré sous contrat

Affaire suivie par : Mme RUIZ - Tel : 04 42 95 29 12 - Mme CHENIN - Tel : 04 42 95 29 06 - Fax : 04 42 95 29 24

I- Conditions d'inscription au tableau d'avancement à la HORS CLASSE :

- Etre en fonction au **01/09/2010**, ou **bénéficiaire de l'un des congés** entrant dans la définition de la position d'activité : congé de maladie ordinaire, de longue maladie ou de longue durée, de maternité, de paternité ou d'adoption, de formation professionnelle, d'accompagnement d'une personne en fin de vie.

- Avoir atteint au **31/12/2009** le **7ème échelon** de la classe normale de l'une des échelles de rémunération concernées.

- Les professeurs certifiés et les professeurs d'EPS doivent de plus justifier **de 7 ans de services effectifs** depuis leur nomination dans leur échelle de rémunération.

II- Procédure et Calendrier :

Chaque candidat(e) remplira la fiche de candidature souhaitée, jointe en annexe (1 à 3).

Les fiches, accompagnées des **copies des titres** pour toute **nouvelle** demande **(1)** ou pour tout **nouveau titre** ou diplôme, dûment renseignées et datées par le candidat, seront remises à leur chef d'établissement et transmises par **voie hiérarchique**, sous le timbre de la **Division Des Etablissements d'Enseignement Privés pour le :**

Vendredi 23 avril 2010, délai de rigueur

Toute demande incomplète ou parvenue après cette date **sera rejetée.**

Sont considérées en renouvellement, les demandes déjà formulées l'année précédente. Si la demande avait été formulée antérieurement, on considère que c'est une nouvelle demande.

Je vous prie de bien vouloir assurer la plus large diffusion de cette note auprès des personnels concernés de votre établissement, y compris des absents.

Signataire : Martine BURDIN, Secrétaire Générale de l'Académie d'Aix-Marseille

**ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L ECHELLE DE REMUNERATION DES
PROFESSEURS CERTIFIES**

FICHE DE CANDIDATURE

1ère demande Renouvellement

DISCIPLINE : OPTION :

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION (nom et ville) :
.....

Etablissement situé en Zone d'Education Prioritaire

note administrative au 31/08/2009/40 note pédagogique au 31/08/2009 :/60	Réservé au Rectorat
<u>TITRES</u>	
Joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes en cas de première demande	
<input type="checkbox"/> Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) dans la limite de 3 admissibilités cumulables Année : (5pts)	○
<input type="checkbox"/> Admission par concours au CAPES, CAPET, CAPEPS (concours externe CAFEP ou CAER), CAPLT et PTLT : Année : (5pts)	○
<input type="checkbox"/> Admissibilité au concours de Chefs de travaux (degré supérieur) : Année : (5pts)	○
<input type="checkbox"/> DES ou Maîtrise (non cumulable entre eux) : Année : (5pts)	○
<input type="checkbox"/> DEA ou DESS, titre d'ingénieur, diplôme de l' ENEP ou de l' ILEPS(non cumulable entre eux) : Année : (5pts)	○
<input type="checkbox"/> Diplôme de l'Enseignement technologique homologué niveau I et II (non cumulables entre eux) : Année : (5pts)	○
<input type="checkbox"/> Doctorat d 'Etat ou doctorat de 3 ^{ème} cycle ou titre de docteur-ingénieur répertorié comme diplôme national en application des dispositions antérieures à la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984.....Année : (20pts)	○
<input type="checkbox"/> Autres diplômes :	○
<u>ECHELLE DE REMUNERATION & ECHELON</u>	
ECHELLE DE REMUNERATION : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	○
CLASSE NORMALE : Echelon au 31 décembre 2009 <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	○
Ancienneté dans le 11 ^{ème} échelon à la même date : <input style="width: 150px; height: 20px;" type="text"/>	○
TOTAL DES POINTS de BONIFICATION	○

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A : le :

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX le :

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

ACCES PAR TABLEAU D'AVANCEMENT A LA HORS CLASSE DE L'ECHELLE DE REMUNERATION DES PROFESSEURS DE LYCEE PROFESSIONNEL

FICHE DE CANDIDATURE

1ère demande Renouvellement

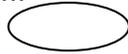
DISCIPLINE : OPTION :

NOM : NOM DE JEUNE FILLE :

Prénom : Date de naissance :/...../.....

ETABLISSEMENT D'AFFECTATION :

Etablissement situé en Zone d'Education Prioritaire



Note administrative au 31/08/2009...../40

Note pédagogique au 31/08/2009 (précisez l'année d'obtention)...../60

Réservé au
RECTORAT



EXERCEZ-VOUS LES FONCTIONS DE CHEF DE TRAVAUX ? oui non



TITRES : joindre obligatoirement les copies des titres & diplômes en cas de première demande

Admissibilité Agrégation (concours externe ou CAER) dans la limite de 3 admissibilités cumulables, au concours de chef de travaux : Année : (5 pts)

Admission au concours PLP2 ou PLP (concours externe CAFEP ou CAER) ou au concours de professeur technique chef de travaux de CET : Année : (40 pts)

Admission par liste d'aptitude de PLP2 : Année :
 Admissibilité au concours PLP2 ou PLP, au CAPES au CAPET (concours externe, CAFEP ou CAER) au concours de professeur technique chefs de travaux ou au PTLT (deux au maximum): Année : (12 pts)

Les points d'admissibilité ne sont pas cumulables avec les points d'admission aux concours précités.
 Admission au concours de PLP1 ou CAPCET : Année : (10pts)

Non cumulables avec les points d'admission au concours PLP2 ou PLP et au concours de PTCT mais cumulables avec les points d'admissibilité au concours PLP 2, PLP, PTCT, CAPES, CAPET ou PTLT.

Admission par liste d'aptitude de PLP1 : Année :
 Formation d'une année de reconversion effectuée avec succès en tant que PLP2 Année : (15 pts)

Titre ou diplôme sanctionnant après le bac
 2 années d'études : (4 pts)
 3 années d'études : (6 pts)
 4 années d'études : (8 pts)

Diplôme de l'Enseignement technologique homologué de niveau I et II en application de la loi n° 71-577 du 16 juillet 1971 : (8 pts)

Diplôme du meilleur ouvrier de France..... (5 pts)



ECHELLE DE REMUNERATION & ECHELON :

ECHELLE DE REMUNERATION :

CLASSE NORMALE :
 Echelon au 31 décembre 2009:

Ancienneté dans le 11ème échelon à la même date :



TOTAL DES POINTS DE BONIFICATION



Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche de candidature.

A.....le

TRANSMIS AUX SERVICES RECTORAUX le :

SIGNATURE DU MAITRE

TAMPON ET SIGNATURE DU CHEF D'ETABLISSEMENT

